



Numéro de l'acte	2020-160-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.2.2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

### **QUESTION N°2020-160**

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Indemnités de fonction aux maire, adjoints et conseillers municipaux délégués – Majoration des indemnités selon DSU – Annule et remplace la délibération du 29 juillet 2020

**RAPPORTEUR** : Monsieur Joël DUQUENOY

---

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 8 adjoints,  
Vu les délibérations en date du 3 juin 2020 portant création et désignations de 14 conseillers municipaux délégués,  
Vu la délibération du 03 juin 2020 relative aux indemnités de fonction aux Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués,  
Vu la délibération du 29 juillet 2020 relative aux indemnités de fonctions aux Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués qui annule et remplace la délibération du 3 juin 2020,  
Vu la délibération du 29 juillet 2020 relative aux indemnités de fonctions avec majoration DSU aux Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués,  
Vu les arrêtés portant délégations de fonction à Mesdames et Messieurs les Adjoints et aux 14 Conseillers Municipaux Délégués des 29 mai 2020 et 29 juillet 2020,

Considérant que la population a baissé au cours du dernier mandat et que la commune compte désormais 9 882 habitants (Chiffre INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020) ;

Considérant que pour une commune de la strate de 3 500 à 9 999 habitants,

Considérant l'article L 2123-22 du CGCT disposant que les communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévues aux articles L 2334-15 à L 2334-8-4

Pour faire suite à la demande de Monsieur le Sous-Préfet reçue le 25 juin dernier, et conformément à la loi Engagement et Proximité art 92 : l'application de majorations aux indemnités, quel que soit la taille de la commune, de fonction fait l'objet d'un vote distinct. Le Conseil Municipal vote dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L 2123-24.

Dans un second temps, il se prononce sur les majorations prévues au premier alinéa du présent article, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Ces deux décisions peuvent intervenir au cours de la même séance.

Les bénéficiaires de la majoration sont : le Maire, les Adjoints et les conseillers délégués.

Le pourcentage de majoration selon l'article R 2123-23 du CGCT pour les communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine (DSU) au cours de l'un au moins des trois exercices précédents est la strate de population de référence immédiatement supérieure à celle de la population de la commune.

Par courrier reçu le 7 septembre dernier, Monsieur le Sous-Préfet a émis des observations quant à la répartition de l'enveloppe, ce qui amène la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- De fixer à compter de ce jour et pour le mandat 2020-2026, l'indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale avec la majoration selon DSU, aux taux suivants :

TAUX APPLICABLES POUR UNE COMMUNE DE 10 000 à 19 999 (strate immédiatement supérieure à celle de la Ville d'Arques) :

Taux maximal de la strate supérieure X taux voté de la strate de référence

Taux maximal de la strate de référence

L'enveloppe avec majoration DSU : Maire 65 % et Adjoints 27.5 %. Il est décidé de répartir cette enveloppe sur l'ensemble des Maire, Adjoints et Conseillers Délégués selon l'indice brut terminal en vigueur.

ATTRIBUTION	MONTANT APPLIQUE EN %
MAIRE	65
ADJOINT 1	18
ADJOINT 2	18
ADJOINT 3	18
ADJOINT 4	18
ADJOINT 5	18
ADJOINT 6	18
ADJOINT 7	18
ADJOINT 8	18
CONSEILLER DELEGUE 1	0
CONSEILLER DELEGUE 2	10
CONSEILLER DELEGUE 3	5
CONSEILLER DELEGUE 4	5
CONSEILLER DELEGUE 5	5
CONSEILLER DELEGUE 6	5
CONSEILLER DELEGUE 7	5
CONSEILLER DELEGUE 8	5
CONSEILLER DELEGUE 9	5
CONSEILLER DELEGUE 10	5
CONSEILLER DELEGUE 11	5
CONSEILLER DELEGUE 12	5
CONSEILLER DELEGUE 13	5
CONSEILLER DELEGUE 14	5

- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020 et suivants

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,  
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES  
Le 16 décembre 2020  
Le Maire,

Benoît ROUSSEL





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

**VILLE D'ARQUES**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020**

**Affiché le 17 décembre 2020**

L'An Deux Mille Vingt le Seize Décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre 2020 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

**Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER**

**Catherine LAMOOT ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE**

**Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL**

**Madame Christine COURBOT est nommée secrétaire de séance.**